



17 rue Principale - 67480 ROESCHWOOG - www.roeschwoog.eu
Tél : 03 88 86 41 04 - Mel : mairie@roeschwoog.eu

ARRETE **PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MME KOCHER MARILYN,** **ADJOINTE AU MAIRE**

2026-12

Le Maire de la Commune de ROESCHWOOG,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Marilyn KOCHER en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme Marilyn KOCHER

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de fonction est donnée à **Mme Marilyn KOCHER, adjointe au Maire**, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines suivants :

- **Affaires scolaires**
 - Participation aux conseils d'école
 - Suivi des activités scolaires et lien avec les enseignants dont l'organisation avec les enseignantes des actions de sensibilisation à la nature
 - Gestion des fêtes et manifestations hors de l'école (défilé de la Saint Martin, fêtes d'école, Olympiades, etc.)
- **Affaires sociales**
 - Vice-présidence du Centre communal d'Action Sociale
 - Organisation de la fête des aînés
 - Organisation des visites aux aînés pour les anniversaires et avant Noël ou autres
 - Suivi des problèmes sociaux
 - Relation avec les acteurs dédiés : Collectivité Européenne d'Alsace (dont les assistantes sociales), bailleurs sociaux (participation aux réunions d'attributions des logements sociaux), lien avec l'association Repartir et toute autre association d'insertion.
 - Gestion des demandes de secours et d'aides exceptionnelles.
 - Suivi des activités liées à la parentalité et à la petite enfance en lien avec les acteurs locaux comme la communauté de communes, les micro-crèches, la CAF et les autres structures.

- **Cérémonies**

Organisation des manifestations patriotiques et des cérémonies organisées par la commune (accueil des nouveaux arrivants, inaugurations)

Délégation de signature de bons de commande est donnée pour l'engagement de dépenses communales dans le cadre des délégations de fonctions consenties à hauteur de 1 000,00 € HT.

Article 2 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjointe sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Copie du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
- Monsieur le Trésorier de Roeschwoog,
- Aux intéressés,
- Archives.

Roeschwoog, le 20 mars 2026



Le Maire,
Michel LORENTZ

Notifié le : **20 MARS 2026**
Signature de l'intéressé :